Image not found or type unknown

Travail en prison: conformité de la législation

Actualité législative publié le **25/09/2015**, vu **1954 fois**, Auteur : Brigitte Sillam

Vendredi 25 Septembre 2015, le Conseil Constitutionnel jugeait conforme la législation en vigueur quant au travail en prison

Un detenu, son avocat (Patrice Spinosi) ainsi que 375 universitaires (dont plusieurs professeurs de droit), une vingtaine d'associations rassemblant avocats, magistrats et défenseurs des droits de l'homme ont conjointement signé une pétition dans le but de réclamer la mise en place d'un " droit du travail pénitentiaire tenant compte des spécificités carcérales" dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC).

En effet, le détenu avait saisi la justice après avoir été déclassé de son poste auprès d'un atelier de production de son établissement pénitentiaire, invoquant un "excès de pouvoir"

Cependant, l'institution compétente en la matière, le Conseil constitutionnel a jugé que les dispositions à l'origine de la contestation étaient conformes à la Constitution, en rappelant toutefois la possibilité qu'a le législateur de "modifier les dispositions relatives au travail des personnes" en milieu carceral afin de "renforcer la protection de leurs droits".

La garde des sceaux Christiane Taubira a quand à elle affirmé rester "attentive à ce que le travail en prison s'effectue dans le respect de la dignité"

Brigitte Sillam

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés